



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Ile-de-France

Question écrite n° 11376

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les suppressions et les transferts d'emplois d'agents et d'ouvriers annoncés au sein de l'Académie de Créteil, pour la rentrée scolaire 1989-1990. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes il envisage de prendre afin que les établissements scolaires offrent de bonnes conditions de travail et d'étude aux personnels, aux enseignants, aux élèves, ce qui implique inéluctablement : maintenance des locaux, sécurité, hygiène, etc.

Texte de la réponse

Reponse. - L'academie de Creteil a largement beneficie de la politique de redressement engagee des juin 1988 : cette academie, qui supporte 6,6 p 100 de la charge nationale mesuree en effectifs d'eleves, a ete attributaire de 413 emplois de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, soit 14,6 p 100 des moyens nouveaux ouverts durant la periode de reference. Pour la rentrée de 1992, et compte tenu des mesures exceptionnelles recemment prises par le Gouvernement, 195 emplois supplementaires seront crees dans l'academie de Creteil ; conformement aux regles de deconcentration, leur implantation sera assuree par le recteur, en fonction des priorites locales et apres consultation des instances paritaires academiques.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11376

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1516